



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 15 février 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

Procurations : 9

Membres excusés : /

Votants : 29

Date convocation : 09/02/2022

Compte rendu affiché le : 17/02/2022

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Ana ROLDAN, Orlane LABAT, Isabelle SIMONETTO, Morgane CARRA, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ.

Procurations : Magali PATINET à Magali GRANSIMON, Didier ZERBIB à Xavier BERLUTEAU, Raphaël RIGACCI à Morgane CARRA, Olivier CHAPRON à Dominique ALM, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Malika BENSOUICI, Valentin DE MUER à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET, Françoise MALEPLATE à Vicky VALLIER

Excusée : /

Secrétaire : Françoise BARRERE

<p>N° DEL/2022-1-16</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">INTERCOMMUNALITE</p> <p>MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH (SMGALT)</p> <p><u>Rapporteur :</u> M. Dominique ALM, Adjoint au Maire</p>	<p>Vu les articles L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que les statuts d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) doivent être approuvés par une majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ainsi que l'accord obligatoire des éventuelles communes représentant plus d'un quart de la population.</p> <p>Considérant que le Conseil Syndical du SMGALT a procédé à une modification de ses statuts lors de son conseil en date du 02 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifier le titre des statuts en remplaçant l'ancien nom du Syndicat « SIAH de la Vallée du Touch et de ses affluents » par le nouveau nom « Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch » modifié par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019, - Modification de l'article 2 des statuts par : <ul style="list-style-type: none"> → une augmentation du périmètre d'adhésion de la communauté de communes du Volvestre aux communes de Carbonne (85%), Montaut (6%), Rieux-Volvestre (10%), → une actualisation pour les communautés de communes Cœur de Garonne et du Volvestre, des territoires listés dans « pour tout ou partie du territoire des communes de [...] »
--	---

N° DEL/2022-1-16

En application du CGCT, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer et donner son avis sur ce transfert ainsi que sur les statuts modifiés (jointés à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ⇒ **D'approuver** la régularisation du titre des statuts du syndicat en « Syndicat Mixte Garonne Aussonelle Louge Touch »
- ⇒ **D'approuver** l'augmentation du périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre aux communes de Carbonne (85%), Montaut (6%) et Rieux-Volvestre (10%).
- ⇒ **D'approuver** l'actualisation pour les communautés de communes Cœur de Garonne et du Volvestre, des territoires listés dans « *pour tout ou partie du territoire des communes de [...]* »
- ⇒ **D'approuver** les statuts du Syndicat ainsi modifiés et tels qu'annexés à la présente délibération.
- ⇒ **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme,


Le Maire
Jérôme BOUTELOUP

